

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Brabant Wallon

Date : mardi 4 mai 2021

Lieu : Teams (réunion en ligne)

Présents :

Membres

- Henri DETANDT (Braine-l'Alleud)
- Nicolas TAMIGNIAU (Braine-le-Château)
- Thierry HENKART (Chastre)
- Luc DECORTE (Chaumont-Gistoux)
- Mélanie LAROCHE (Court-Saint-Etienne)
- Marie SMETS (Grez-Doiceau)
- Pascal COLLIN (Hélécine)
- Benoît MALEVE (Incourt)
- Fabienne MOLLAERT (Ittre)
- Humbert DUBOIS (Jodoigne)
- Laurence ROTTHIER (Lasne)
- Pierre HUART (Nivelles)
- David DA CAMARA GOMES (OLLN)
- Véronique DE BROUWER (Perwez)
- Alain DELVEAUX (Ramilies)
- Vincent GARNY (Rixensart)
- Pierre ANTHOINE (Tubize)
- Julie CHARLES (Villers-la-Ville)
- Vincent EYLENBOSCH (Walhain)
- Brian GRILLMAIER (Waterloo)
- Paul BRASSEUR (Wavre)
- Catherine BES (OTW - Directrice exécutive Brabant wallon)
- Jérôme WIBRIN (Représentant du Ministre Henry)
- Jean-Luc GOSSELIN (SPW M&I – Département des routes du Hainaut et du Brabant wallon)
- Antoine PATRIS (SPW M&I - Autorité Organisatrice du Transport)
- Florianne MOSSOUX (SPW M&I - Autorité Organisatrice du Transport, chargée du secrétariat des OCBM)
- Ysaline PASQUASY (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport, chargée du secrétariat des OCBM)

Invités permanents

- Remy HUON (asbl Tous à pied)
- Mathieu ANGELO (asbl Cawab)
- Gery BAELE (asbl Navetteurs.be)
- Philippe BARRAS (OTW – Vice-Président)
- Bruno BALTHAZAR (OTW - Directeur d'exploitation du Brabant wallon)
- Christophe LEURIDENT (OTW – Membre du Comité de direction)
- Charles SCHARPÉ (OTW - Direction territoriale du Brabant wallon, Responsable développement)
- Mourad BAOUCHE (SNCB – Chargé de dossiers Wallonie)
- Jean-Marc JADOT (SPW M&I – Direction des routes du Brabant wallon)
- Martin DUFLOU (SPW M&I – AOT)

Invités ad hoc

- Justine MARNEFFE (SPW M&I – AOT, gestionnaire de mobilité)
- Marie VIDOTTO (SPW M&I – AOT, gestionnaire de mobilité)
- Laurent DELAITE (SPW M&I – AOT, gestionnaire de données en mobilité)
- Thibault DRAYE (SPW M&I - Direction des routes du Brabant wallon, ingénieur)

Autres

- Laurent VAN DE VELDE (Attaché technique – La Hulpe)
- Pascale PIROTTE (CEM - Lasne)
- Sandra MERTENS (responsable bureau d'étude – OLLN)
- Pierre FRANCIS (Province du Brabant wallon – Directeur du service de développement territorial)
- Grégoire RICHARD (Province du Brabant wallon - Cellule mobilité)
- Mireille BRAUN (CEM - Les Bons Villers)
- Nathan STENIER (CEM – OLLN)

Absents/excusés :

- Lionel ROUGET (Beauvechain)
- Carine MESSENS (Genappe)
- Didier VANDEN BRANDE (La Hulpe)
- Sophie DEHAUT (Mont-Saint-Guibert)
- Didier HOUART (Orp-Jauche)
- Patricia VENTURELLI (Rebecq)
- Bernadette GANY (SPW M&I - Direction de la Planification de la mobilité)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CEM = Conseiller en mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

HP = heures de pointe

LLN = Louvain-la-Neuve

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OLLN = Ottignies-Louvain-la-Neuve

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SPW M&I ou MI : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Introduction

2. Réseau structurant

2.1. Développement du réseau Express

2.1.1. Mises en œuvre 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...) par l'OTW

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

- Tubize – Braine-le-Château – Ittre – Nivelles (Evolution E2)
- Nivelles – Genappe – Court-Saint-Etienne – Louvain-la-Neuve (Evolution E4)
- Nivelles – Genappe – Villers-la-Ville – Sombreffe – Namur (Evolution E5)
- Nivelles – La Louvière (Création E7)
- Tubize – Braine-le-Château – Ittre – Braine-l'Alleud (Création E9)

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Les développements de l'offre présentés seront mis en place au 1er septembre 2021.
- La desserte du PAE de Nivelles-Sud n'étant pas proposée via la ligne E7 Nivelles – La Louvière, une correspondance en gare de Nivelles sera proposée d'ici 2022 grâce au renforcement de l'offre de la ligne E4 Nivelles – Louvain-la-Neuve afin de desservir ce PAE.
- La commune de Les Bons Villers demande d'étudier le rabattement de sa commune vers la ligne Express E5 Nivelles - Namur.
- En vue d'atteindre les attentes régionales, l'OTW informe que le renforcement de l'offre le samedi entre Nivelles – La Louvière et entre Braine-l'Alleud – Louvain-la-Neuve se feront de manière progressive en fonction du développement de la clientèle (date non définie à ce stade côté OTW).
- Les nouveaux arrêts et véhicules sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un audit est en cours en vue de caractériser l'accessibilité aux PMR progressivement sur l'ensemble du réseau de l'OTW. Il est cependant suggéré qu'à l'avenir, toute nouvelle ligne dispose dès son lancement d'une information sur l'accessibilité PMR sur l'ensemble de la ligne (véhicules, arrêts et abords des arrêts).
- La correspondance à Braine-l'Alleud entre Tubize et Louvain-la-Neuve et inversement (E9 Tubize-Braine-l'Alleud et E3 Braine-l'Alleud – Louvain-la-Neuve) étant cruciale, il est suggéré à l'OTW d'étudier la mise en œuvre des deux liaisons via une unique ligne Tubize – Braine-l'Alleud - Louvain-la-Neuve en vue d'une création d'un axe de transport en commun traversant le bassin de mobilité du Brabant Wallon d'Ouest en Est (sans rupture de charge).
- Il est proposé à l'AOT d'étudier le développement d'une offre le samedi pour les lignes E2 Tubize – Nivelles et E9 Tubize – Braine-l'Alleud en vue de l'ouverture du shopping de Clabecq en 2023.
- Les niveaux de service des lignes express E2 Tubize – Nivelles et E9 Tubize – Braine-l'Alleud seront confirmés lors de l'étude de redéploiement de la zone de Brabant-Ouest introduite au point 3.1.
- Les communes étant des vecteurs de promotion des lignes express, l'OTW retournera vers elles pour communiquer au mieux sur le développement du réseau express du 1er septembre 2021. Les communes sont en attente d'informations pratiques pour le 1er août.
- En vue de maximiser la vitesse commerciale des offres express, un projet d'aménagement de bande bus sur la N25 est en cours d'étude. L'échangeur N5/N25 n'est cependant pas étudié pour le moment. A Genappe, le carrefour entre la N5 et la N271 fera l'objet d'une étude qui pourrait intégrer

une éventuelle priorisation des bus. A Braine-le-Château, il existe également un potentiel d'aménagement de carrefour en vue d'une priorisation des bus au carrefour de Wauthier-Braine. Enfin, il est nécessaire d'étudier des aménagements à hauteur des écoles de Braine-le-Château (125.000€ y sont dédiés dans le Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous 2020-2026).

Avis de l'Organe

L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la fiabilité des lignes structurantes.

L'Organe recommande également que l'OTW étudie les scénarios de la desserte du PAE de Nivelles Sud (depuis La Louvière) en vue d'une mise en œuvre dès 2022.

L'Organe demande que l'OTW planifie les évolutions de l'offre Express pour atteindre les cibles régionales fixées dans les fiches pour lesquels il avait émis un avis favorable (notamment en termes d'offre le samedi).

L'Organe recommande à l'AOT d'étudier le potentiel de développement d'une offre le samedi sur les lignes structurantes Express desservant Tubize en vue de l'ouverture du shopping de Clabecq en 2023.

Enfin, l'Organe recommande à l'OTW d'évaluer l'accessibilité PMR de toutes nouvelles lignes créées et d'en assurer l'information publique.

3. Réseau TEC

3.1. Redéploiement du réseau TEC : Zone Brabant Ouest

Point pour avis de l'Organe – Document préparatoire.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Le premier atelier de la zone de redéploiement Brabant-Ouest aura lieu en juin 2021.
- A l'intérieur de la zone d'étude, tous les flux de déplacement seront pris en considération. Pour ce qui concerne les flux de déplacements venant de communes situées hors du périmètre et se dirigeant vers la zone Brabant Ouest, seuls les principaux flux de déplacement (en orange et rouge sur la carte) seront pris en considération, et non les faibles flux de déplacements (en bleu sur la carte). En l'occurrence, les Bon Villers n'est pas reprise dans le périmètre d'étude.
- La zone "Brabant-Centre" sera étudiée en 2022 et "Brabant-Est" en 2023, ces études intégreront la connexion de toutes les communes de ces zones au réseau structurant de transport public.

Avis de l'Organe

L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'AOT et le partage.

En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone Brabant-Ouest, il constate que :

- Les communes de Braine-l'Alleud, La Hulpe, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre ferroviaire ;
- Les communes de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Lasne, Nivelles, Tubize et Waterloo disposent d'une offre structurante Express ;
- La commune de Rebecq n'a pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou Express.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Brabant Ouest », et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021. Aussi, l'Organe recommande également d'associer les communes de Braine-le-Comte, Manage et Seneffe à cette étude de redéploiement.

De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires et des 3 lignes Express de son réseau actuel, et au Service Mobilité de la Province du Brabant Wallon de mener des analyses sur ces données, notamment afin d'étudier les flux de mobilité liés aux déplacements non pendulaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2^{ème} atelier en septembre 2021.

Enfin, pour rappel, les études de redéploiement de la zone « Brabant-Centre » (prévue en 2022) et de la zone « Brabant-Est » (prévue en 2023) permettront notamment de connecter au réseau structurant intercommunal les communes de Chaumont-Gistoux (zone Centre) ainsi que Beauvechain, Hélécinne et Orp-Jauche (zone Est).

3.2. Mise en œuvre du plan de transport détaillé OTW 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, ...)

Point pour avis de l'Organe – Document préparatoire

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Les modifications de l'offre de la ligne Braine-le-Château – Nivelles (69) seront mises en œuvre le 1^{er} septembre 21. L'AOT a remis un avis favorable sur ce projet lié à la création de la ligne E2 en vue d'une desserte scolaire plus fine.
- En fonction des conclusions du projet pilote Navajo, le maintien de la navette autonome doit être anticipé par l'OTW afin de s'assurer de la disponibilité budgétaire régionale.

Avis de l'Organe

L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de transport détaillé 2021.

3.3. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

Point pour information, se référer aux slides présentés par l'AOT.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Un des premiers livrables du projet est d'identifier les principaux sites touristiques et de les catégoriser. Le Commissariat Général au Tourisme jouera le rôle de relais vers les forces vives de Wallonie afin d'identifier et caractériser les principaux sites touristiques et les origines de leurs visiteurs. Les données d'origine et destination seront donc pertinentes pour mener à bien le projet.

A titre d'exemple, les sites touristiques suivants ont été cités dans le fil de la conversation : le château d'Hélécine, Walibi, le bois des Rêves, le parc Solvay, le site du Lion, les ruines de Villers-la-Ville. Pour avoir une liste plus exhaustive des sites touristiques, il est recommandé de prendre contact avec la Maison du Tourisme du Brabant wallon.

- Les participants ont aussi évoqué dans le fil de conversation la création de parking de délestage avec navettes de bus ou encore la création d'une ligne touristique faisant la tournée des sites.

4. Mobilité locale

4.0. Projet de Proxibus de la Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve mené avec l'OTW

Point pour information, se référer aux slides présentés par l'OTW.

La remarque suivante a été formulée en séance :

- Le Proxibus est une ligne régulière publique, son utilisation est donc permise pour tous. De plus, le matériel roulant de cette ligne est accessible aux PMR.

4.1. Développement de solutions flexibles de mobilité locale : cadre réglementaire pour l'organisation de l'offre et pour son financement régional (état d'avancement)

Point pour information, se référer aux slides présentés par l'AOT.

La remarque suivante a été formulée en séance :

- Pour les véhicules légers, l'accessibilité PMR est un point d'attention.

4.2. Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien

Point pour information, se référer aux slides présentés par l'OTW.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- L'arrêté du 15/09/1976 impose au gestionnaire de l'abri de l'entretenir. Il s'agit donc d'une obligation légale pour les communes gestionnaires. En support, l'OTW peut intervenir pour un nettoyage tous les 3 mois via conclusion d'une convention.
- Rendre visible les vitres des arrêts permettrait de sécuriser les arrêts, notamment pour les personnes à déficience visuelle.
- Pour information, un accord du SPW Mobilité et Infrastructures est nécessaire pour placer un abri le long des voiries régionales.

4.3. Stationnement pour vélos aux arrêts de bus

Point pour information, se référer aux slides présentés par l'OTW.

La remarque suivante a été formulée en séance :

- L'accessibilité piétonne aux arrêts existants et à créer est à évaluer en vue d'être intégrée à la réflexion.

5. Divers : appel à candidature à la présidence des OCBM

Point pour information, se référer au slide présenté par l'AOT.

Les membres de l'OCBM peuvent postuler à la présidence des deux prochains OCBM. Les candidatures motivées sont attendues pour le 31 août 2021 sur bassins.mobilite@spw.wallonie.be.

Aucune remarque n'a été formulée en séance.

6. Prochaine réunion de l'OCBM

La prochaine réunion OCBM aura lieu à l'automne 2021. La date sera communiquée le plus rapidement possible.